UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

ARRETE N° UCA-2018-265

PORTANT ATTRIBUTION DE BOURSES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'élection de Monsieur Mathias BERNARD, en date du 16 décembre 2016, à la Présidence de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-07-06-08 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 06 juillet 2018 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

ARRETE

Article 1 :
Le Président de l'Université Clermont Auvergne accorde une bourse à la mobilité internationale à des étudiants, dans le cadre de l'action reconductible UCAf "soutien à la mobilité internationale", pour un montant total de 19 000 € (2ème APP). La liste des quarante-huit bénéficiaires est la suivante :

Composante	Nom de l'étudiant	Prénom	Montant
Pharmacie			400,00 €
Pharmacie			400,00 €
Pharmacie			200,00 €
Pharmacie			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €

Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €
Polytech			400,00 €